

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

**RÈGLEMENT (CE) N° 2199/2003 DE LA COMMISSION
du 16 décembre 2003**

établissant des mesures transitoires relatives à l'application au titre de l'année 2004 du règlement (CE) n° 1259/1999 du Conseil en ce qui concerne le régime de paiement unique à la surface applicable dans la République tchèque, en Estonie, à Chypre, en Lettonie, en Lituanie, en Hongrie, à Malte, en Pologne, en Slovénie et en Slovaquie

(JO L 328 du 17.12.2003, p. 21)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (CE) n° 1973/2004 de la Commission du 29 octobre 2004	L 345	1	20.11.2004

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R2199:20041016:FR:PDF>